



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

LE PRÉFET,

Orléans, le 29 FEV. 2012

AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
Création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Salbris (41)
Dossier de demande de permis de construire

La société Enfinity sollicite un permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Salbris au lieu-dit « Le Prateau/Les Luts ».

Cette demande fait suite à une demande d'autorisation de défrichement comprenant une étude d'impact datée de mars 2011 et ses annexes, ainsi qu'une étude d'incidences Natura 2000.

Le dossier de demande de permis de construire ne comporte pas d'éléments complémentaires au dossier précité.

En conséquence, les termes de l'avis de l'autorité environnementale du 17 août 2011 restent valides.

Dans le cadre de la présente procédure de permis de construire, l'autorité environnementale attire néanmoins l'attention sur le caractère insuffisamment argumenté de l'analyse de compatibilité du projet avec l'ensemble des dispositions du plan local d'urbanisme.



Michel CAMUX